

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 92-026

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 13 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

07 AVRIL 1992

**DATE D'AFFICHAGE**

07 AVRIL 1992

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints  
MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LISION par MLe BARRAUD-DUCHERON  
M. LACOTTE par M. BARON  
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER  
M. BENOIT par M. TAP  
M. BARRIERE par M. QUENTIN

**ABSENTS- EXCUSES** : M. COASSIN, Conseiller

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF DE L'OFFICE DU TOURISME - EXERCICE 1992

**VOTE** : 26 POUR 5 CONTRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 1992 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN approuvé par le Comité Directeur le 24 Février 1992.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'Exposé de Monsieur le Rapporteur,

- VU le projet du Budget Primitif pour l'exercice 1992 établi par Monsieur le Directeur de l'Office Municipal du Tourisme et approuvé par le Comité Directeur le 24 Février 1992,

- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- D'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 1992 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN s'élevant à :

**A - SECTION D'INVESTISSEMENT**

. Dépenses.....	200 000 F
. Recettes.....	200 000 F

**B - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

. Dépenses.....	7 814 000 F
. Recettes.....	7 814 000 F

Soit au Total un Budget de ..... **8 014 000 F**

- Le Budget Primitif 1992 est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les Jour, mois et ans  
susdits  
Ont signé au Registre  
MM. les Membres Présents,

Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 24 Avril 1992  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général

Pour le Maire,  
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT